

## LE RADON – DEPISTAGE OBLIGATOIRE

Le **dépistage du Radon** (gaz radioactif naturel émanant du sol) doit être réalisé dans tous les **Etablissements Recevant du Public**, donc les établissements scolaires de l'enseignement catholique des Côtes d'Armor, **tous les 10 ans**.

Le moment est donc venu de renouveler l'opération. La date limite de pose des capteurs (dosimètres) par un technicien est fixée au 28 février 2015.

*Eléments d'évaluation de l'opération :*

- 2 analyses minimum seront faites par bâtiment pour un coût d'environ 250 € TTC. Ensuite, tout dépendra du nombre de pièces et de la configuration du bâtiment (exemple : Bâtiment de 12 pièces, 5 dosimètres, coût d'environ 400 €).
- Analyse supplémentaire obligatoire **DANS CHAQUE** sous-sol.
- Un calendrier prévisionnel de passage du technicien vous sera adressé début janvier.
- Tenir à disposition du technicien une copie des plans des bâtiments (ils n'ont pas besoin d'être détaillés, ni à l'échelle, une copie de plan d'évacuation suffit).

Afin d'organiser efficacement cette campagne de mesure du radon qui sera confiée à un organisme habilité, **tous les établissements - écoles, collèges et lycées - figurent dans la liste que nous remettrons à l'organisme retenu.**

**Seuls les établissements qui nous retourneront le formulaire ci-dessous pour le 6 janvier 2015 seront sortis de la liste.**

Nom de l'établissement :	.....
Adresse :	.....
Code postal – Commune :	.....

Je, soussigné(e), (prénom, nom et fonction de la personne ayant rempli ce questionnaire),  
.....

Demande à ne pas prendre part à l'opération collective de dépistage du radon pour le motif suivant :

- Le dépistage a été réalisé récemment, date : (mois)..... – (année).....
- Autre, à préciser : .....

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature :

N.B. : Les établissements qui ne participeront pas à l'opération conserveront une copie du questionnaire retourné.

**Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique**

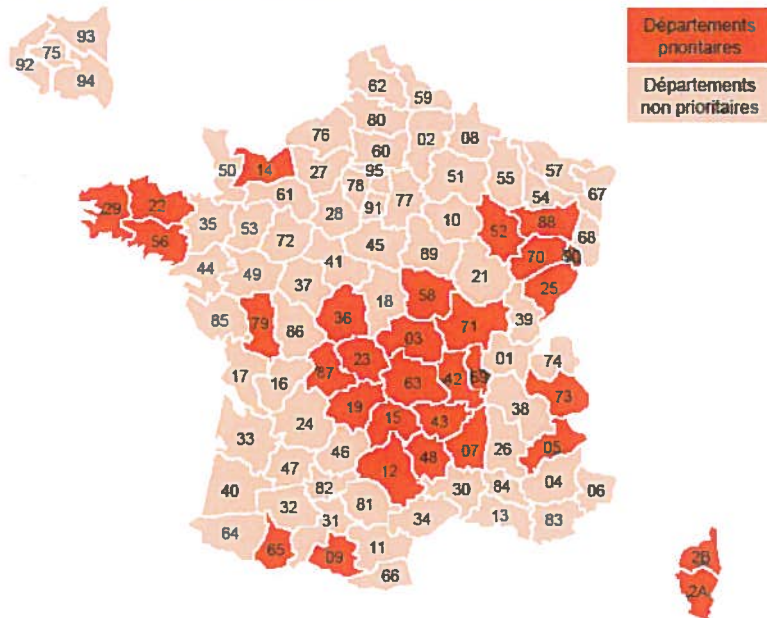
# Radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle provenant de la désintégration du radium, lui-même issu de la désintégration de l'uranium contenu dans la croûte terrestre. Il est inodore et incolore.

Nota : La concentration en radon dans l'air s'exprime en becquerels par mètre cube (Bq/m<sup>3</sup>).

Le radon est présent partout à la surface de la Terre mais plus particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques.

Suite à une campagne nationale de mesures du radon dans des locaux, les pouvoirs publics français ont dressé, par arrêté, une liste de départements prioritaires face au risque radon.



Si l'exposition au radon dans les départements dits « non prioritaires » est en moyenne plus faible, elle n'est néanmoins pas à négliger.

## Effets sur la santé

Une exposition régulière durant de nombreuses années, à des concentrations excessives de radon accroît le risque de développer un cancer du poumon. Cet accroissement du risque est proportionnel au temps d'exposition et à sa concentration dans l'air respiré.

En cas d'exposition simultanée à la fumée de cigarette et au radon, le risque de développer un cancer du poumon est majoré.

## Risques d'exposition

L'exposition au radon se fait par voie respiratoire. Le radon provient du sol et se trouve, par effet de confinement, à des concentrations plus élevées à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur. Les particules du radon sont alors inhalées avec l'air respiré et se déposent dans le poumon.

La présence de radon dans les bâtiments résulte de nombreux paramètres et plus particulièrement :

- des caractéristiques propres au sol sous-jacent (concentration dans le sol, perméabilité et humidité du sol, présence de fissures ou de fractures dans la roche sous-jacente),
- des caractéristiques propres au bâtiment (procédé de construction, fissuration de la surface en contact avec le sol, système d'aération, etc.),
- du comportement des occupants vis-à-vis de l'aération des locaux.

Dans une moindre mesure, le radon peut également provenir de l'air extérieur, de matériaux de construction très spécifiques et de l'eau à usage domestique (dégazage de l'eau provenant de nappes souterraines en terrain granitique).

## Moyens de prévention

Des techniques visent à diminuer la présence de radon dans les bâtiments. Leurs principes consistent d'une part à empêcher le radon de pénétrer à l'intérieur du bâtiment, et d'autre part, à évacuer le radon présent.

### - Empêcher le radon d'entrer dans le bâtiment :

Il est pour cela essentiel de s'assurer de l'étanchéité à l'air mais aussi à l'eau entre le bâtiment et son sous-sol. Cette imperméabilité concerne principalement les joints entre le sol et les murs, mais il est également important de veiller à obturer les passages autour des gaines et au niveau des fissures du plancher et du mur.

### - Évacuer le radon présent :

Une bonne aération du bâtiment peut permettre d'évacuer le radon, il convient donc de s'assurer que le bâtiment possède un système d'aération qui fonctionne et assure un renouvellement d'air suffisant.

Il est important également de traiter le soubassement du bâtiment (vide sanitaire, cave, dallage sur terre plein, etc.) en le ventilant (mécaniquement ou naturellement).

**N.B. :** Les établissements qui ne participeront pas à l'opération conserveront une copie du questionnaire retourné.